

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Présents : Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, Mesdames et Messieurs BEUSELINCK Thierry, ESCANDE Géraldine, ALBERT Alain, MARTI Nelly, SBARRA Louis, CRASSOUS Françoise, GIMENO Béatrice, LLORENS Tony, MONTIER Viviane, GUERRERE Bernard, MULLER Marie-Jeanne, CARLES Pierre, ROUSTIT Lucienne, COUSIN René, MANGE Julie, MACIP Fabien, DUSEHU Barbara, LOUBET Pascal, GARCIA Virginie, DECAMPS Alain, BERNARD Corine, MANES Alain.

Procurations :

Absent :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Pascal LOUBET

Début de séance : 18 h 30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 29 Mars 2014 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

I – Vote des Membres du CCAS :

a) Fixation du nombre de membres du CCAS : D-2014-04-22-01a

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Considérant le nombre de dossiers sociaux traités et les activités menées par le CCAS, Monsieur le Maire propose de constituer un conseil d'administration de 14 membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve la proposition de Monsieur le Maire.

b) Vote des membres du CCAS : D-2014-04-22-01b

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération précédente fixe à 7 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal procède donc à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste menée par Géraldine ESCANDE :

- 1) Géraldine ESCANDE
- 2) Nelly MARTI
- 3) Béatrice GIMENO
- 4) Françoise CRASSOUS
- 5) Marie-Jeanne MULLER
- 6) Lucienne ROUSTIT
- 7) Thierry BEUSELINCK
- 8) Louis SBARRA
- 9) Viviane MONTIER
- 10) Julie MANGE

Liste menée par Pascal LOUBET :

- 1) Pascal LOUBET
- 2) Alain DECAMPS
- 3) Corine BERNARD
- 4) Alain MANES
- 5) Virginie GARCIA

Et, Constatant les résultats suivants :

La liste menée par Mme Géraldine ESCANDE a obtenu 18 voix,

La liste menée par M. Pascal LOUBET a obtenu 5 voix.

Proclame membres du Conseil d'Administration :

- 1) Géraldine ESCANDE
- 2) Nelly MARTI
- 3) Béatrice GIMENO
- 4) Françoise CRASSOUS
- 5) Marie-Jeanne MULLER
- 6) Lucienne ROUSTIT
- 7) Pascal LOUBET

II – Vote des Membres de la CAO : D-2014-04-22-02

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, (ou son représentant en cas d'absence : M. Louis SBARRA) cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient d'élire des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres dans les conditions règlementaires et, constatant les résultats, proclame élus les membres suivants :

Titulaires :

- 1 - Alain ALBERT
- 2 - Thierry BEUSELINCK
- 3 - Pascal LOUBET

Suppléants :

- 1 - Tony LLORENS
- 2 - René COUSIN
- 3 - Alain DECAMPS

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

III – Désignation des membres aux différents syndicats :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres représentants aux divers syndicats. Il s'agit d'une élection à scrutin secret, à la majorité absolue des voix aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est élu.

a) RLI Les Sablières : D-2014-04-22-03a

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune auprès du RLI Les Sablières, selon l'article 5 de ses statuts.

Le Conseil municipal procède à l'élection du délégué au RLI Les Sablières, dans les conditions règlementaires et constatant les résultats, proclame Mme Barbara DUSEHU élue à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président du RLI Les Sablières.

b) Centre Aéré Les Sablières : D-2014-04-22-03b

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune auprès du Centre Aéré les Sablières selon ses statuts.

Le Conseil municipal procède à l'élection des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au Centre Aéré Les Sablières, dans les conditions règlementaires et constate les résultats, proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

Délégués titulaires :

- Nelly MARTI
- Lucienne ROUSTIT
- Virginie GARCIA

Délégués suppléants :

- Marie-Jeanne MULLER
- Fabien MACIP
- Pascal LOUBET

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président du Centre Aéré Les Sablières.

c) SIVOM Ensérunes : D-2014-04-22-03c

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du SIVOM d'Ensérunes selon ses statuts.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SIVOM d'Ensérunes, dans les conditions règlementaires et constatant les résultats, proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

Délégués titulaires :

- Bernard GUERRERE
- Louis SBARRA

Délégués suppléants :

- Alain ALBERT
- Jean-François GUIBBERT

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président du SIVOM d'Ensérunes.

d) SI Collège de Vendres : D-2014-04-22-03d

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SI Collège de Vendres, selon ses statuts.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au SI Collège de Vendres, dans les conditions règlementaires et constatant les résultats, proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

Délégués titulaires :

- Thierry BEUSELINCK
- Géraldine ESCANDE
- Pascal LOUBET

Délégué suppléant :

- Françoise CRASSOUS

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président du SI Collège de Vendres.

e) SMDA : D-2014-04-22-03e

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) selon ses statuts.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), dans les conditions règlementaires et constatant les résultats, proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

Délégué titulaire :

- Bernard GUERRERE

Délégué suppléant :

- Louis SBARRA

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA).

f) SMEEDH Hérault Energies : D-2014-04-22-03f

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SMEEDH Hérault Energies selon ses statuts.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant au SMEEDH Hérault Energies dans les conditions règlementaires et constatant les résultats, proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

Délégué titulaire :

- Jean-François GUIBBERT

Délégué suppléant :

- Alain ALBERT

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président du SMEEDH Hérault Energies.

IV – Délégations de fonctions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire : D-2014-04-22-04

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il sort de la salle et laisse la parole à M. Thierry BEUSELINCK, 1^{er} Adjoint, qui présente les compétences à déléguer :

1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT ;

2 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

4 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € maximum par année civile ;

5 - D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : aussi bien en zone urbaine (constructible) ou rurale dans la limite maximale de 250 000 € HT.

Monsieur Pascal LOUBET précise lorsqu'il s'est porté candidat au conseil municipal il savait que la tâche serait importante et demanderait beaucoup de présence et de temps passés en réunion notamment de conseil municipal et qu'il trouvait dommage, même si ces délégations permettaient une rapidité et facilité d'actions dans certains cas, de déléguer des pouvoirs qui lui avaient été confiés par le peuple.

Le Conseil, à l'unanimité des présents (sauf une abstention de Monsieur le Maire), dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations ci-dessus présentées.

Ces délégations sont consenties à Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire ou à M. Thierry BEUSELINCK, 1^{er} Adjoint, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Monsieur le Maire profite de cette question des délégations pour informer le conseil municipal que, conformément à l'article L 2122-18 du CGCT qui le lui permet, il a délégué par arrêté du Maire à compter du 1^{er}/04/2014 certaines de ses fonctions sous sa responsabilité aux 6 adjoints et 2 conseillers municipaux :

M. Thierry BEUSELINCK, 1^{er} Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires de la communication :
 - relatives aux différents moyens d'information et de publicité (informatique, presse, diffusions locales...)
 - relatives à la vie démocratique et l'information des administrés (organisation de différentes réunions...)
- les affaires liées à l'informatique (acquisition, changement de matériel, modifications....) y compris la maintenance du site internet
- les affaires liées à la sécurité et l'accessibilité du domaine et bâtiments publics.

Madame Géraldine ESCANDE, 2^e Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires sociales relatives au fonctionnement général du CCAS
- La Bibliothèque/Médiathèque : gestion du fonctionnement de la structure et relations avec le réseau des médiathèques (Communauté de Communes La Domitienne)
- L'activité musicale : gestion de la mise en place et du fonctionnement de l'activité

Monsieur Alain ALBERT, 3^e Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à la gestion du personnel (études de besoins, organisation, planning, établissements de notes de services, gestion des congés, etc.....)
- Les affaires liées à la réfection et maintenance des bâtiments communaux, de la voirie communale, rurale et réseaux y compris (établissement projet, suivi des procédures de marché de travaux, autorisation d'occupation du domaine public, la circulation et le stationnement, DICT, etc.....)
- la prévision et suivi de tout achat de véhicules et matériels liés au fonctionnement du Service Technique.

Madame Nelly MARTI, 4^{ème} Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à l'Enfance et Jeunesse, relatives au service de la restauration scolaire (mise en place, suivi), des ALSH Primaire et Adolescents et de la Garderie Maternelle (mise en place activités, réglementation, suivi personnel...) et des relations avec les écoles maternelle et primaire et collèges (y compris le suivi du Centre Aéré Les Sablières – Communauté de Communes La Domitienne).

Monsieur Louis SBARRA, 5^{ème} Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires de la Vie Associative (gestion Salles Communales et de matériel mis à disposition des Associations, planning des Activités, suivi des budgets associatifs....) et à la gestion générale des équipements publics sportifs liés au fonctionnement des dites associations (stades, terrains sportifs....) ainsi que l'organisation des animations et évènements communaux.

Madame Françoise CRASSOUS, 6^{ème} Adjoint pour tout ce qui concerne

- Les affaires culturelles : mise en place d'animations et gestion des animations culturelles proposées par les associations, coordonnatrice des actions culturelles en relation avec la Communauté de Communes La Domitienne et organisation et évènements liés à la promotion du patrimoine communal culturel.

Monsieur Tony LLORENS, Conseiller Municipal délégué pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à l'Urbanisme :
 - Suivi de la mise en place de la réglementation des droits du sol
 - Elaboration, révision, modification et suivi du PLU
 - Suivi des dossiers d'Urbanisme (CU, DP, PC.....)
 - Suivi et gestion des DIA et des DICT liées aux travaux d'Urbanisme en relation avec les autorisations de travaux de voirie
 - Dossiers d'Aide Amélioration de l'Habitat en lien avec la Communauté de Communes la Domitienne ainsi que le suivi et la gestion de l'opération Façades.

Monsieur Bernard GUERRERE, Conseiller Municipal délégué pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à l'Environnement et l'Eau Potable et l'Assainissement :
 - Gestion et réglementation des espaces naturels et sensibles de la Commune,
 - Relation avec le SIVOM d'Ensérune pour toutes les affaires liées à l'Eau Potable
 - Suivi des contrats de délégation Services Publics, d'Eau Potable et Assainissement
 - Relation avec la Communauté de Communes La Domitienne pour le service du SPANC
- Coordonnateur des actions menées par les divers syndicats intervenants dans le domaine de l'environnement communal
- Relation avec la Communauté de Communes La Domitienne pour toute question en lien avec la collecte et traitement des déchets
- Gestion générale du cimetière communal
- Gestion et embellissement des espaces verts communaux

V – Désignation des membres des commissions municipales : **D-2014-04-22-05**

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Monsieur le Maire propose de créer 7 commissions communales composée chacune de 7 membres respectant la proportionnalité de représentation des listes élues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, pour la durée du présent mandat, de créer les 7 commissions communales ci-après et désigne leurs membres en respectant la proportionnalité de représentation des listes élues :

1 - Communication/Vie Démocratique/Sécurité :

Président : Thierry BEUSELINCK
 Alain ALBERT
 Nelly MARTI
 Louis SBARRA
 Françoise CRASSOUS
 Julie MANGE
 Barbara DUSEHU
 Pascal LOUBET

- 2 - Action Sociale/Bibliothèque-Médiathèque :

Présidente : Géraldine ESCANDE
 Thierry BEUSELINCK
 Nelly MARTI
 Françoise CRASSOUS
 Béatrice GIMENO
 Marie-Jeanne MULLER
 Lucienne ROUSTIT
 Pascal LOUBET

3- Urbanisme/Travaux/Personnels/Bâtiments :

Présidents : Alain ALBERT/Tony LLORENS
Louis SBARRA
Béatrice GIMENO
Bernard GUERRERE
Marie-Jeanne MULLER
Pierre CARLES
René COUSIN
Alain MANES

4- Enfance et Jeunesse :

Présidente : Nelly MARTI
Béatrice GIMENO
Marie-Jeanne MULLER
Lucienne ROUSTIT
Julie MANGE
Fabien MACIP
Barbara DUSEHU
Corine BERNARD

5- Vie Associative/Animations :

Président : Louis SBARRA
Françoise CRASSOUS
Viviane MONTIER
Marie-Jeanne MULLER
Pierre CARLES
Lucienne ROUSTIT
René COUSIN
Pascal LOUBET

6- Culture :

Présidente : Françoise CRASSOUS
Géraldine ESCANDE
Louis SBARRA
Lucienne ROUSTIT
Julie MANGE
Fabien MACIP
Barbara DUSEHU
Alain DECAMPS

7- Patrimoine et Environnement :

Président : Bernard GUERRERE
Thierry BEUSELINCK
Alain ALBERT
Viviane MONTIER
Marie-Jeanne MULLER
Lucienne ROUSTIT
René COUSIN
Virginie GARCIA

VI – Désignation des membres des commissions intercommunales : **D-2014-04-22-06**

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune à chacune des 7 commissions intercommunales créées lors du Conseil Communautaire du 9 Avril 2014.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant à chacune des commissions intercommunales de la Communauté de Communes « La Domitienne », à bulletins secrets et constatant les résultats, proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

1 - Commission Développement Territorial :

Président : Serge PESCE

Développement économique/Aménagement du Territoire (SCOT et tous documents de planification)

Titulaire : Jean-François GUIBBERT

Suppléant : Thierry BEUSELINCK

2 - Commission Développement Touristique :

Président : Jean Pierre PEREZ

Schéma de développement des filières touristiques (Oenotourisme/ Nautisme/Patrimoine) – Port Départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet - Office de Tourisme Intercommunal

Titulaire : Fabien MACIP

Suppléant : Julie MANGE

3 - Commission Ressources :

Président : Jean-François GUIBBERT

Finances/Etudes/prospective/Moyens Généraux

Titulaire : Thierry BEUSELINCK Suppléant : Barbara DUSEHU

4 - Commission Protection et Mise en Valeur de l'Environnement :

Président : Philippe VIDAL

Prévention et éducation à l'environnement/Déchets ménagers Propreté Urbaine/Assainissement/Développement durable (agenda 21)

Titulaire : Bernard GUERRERE

Suppléant : Viviane MONTIER

5 - Commission Emploi et Services à la Personne :

Président : Pierre CROS

Emploi Insertion (RLI/MLI) / RAM/Enfance Jeunesse/CLIC Partage

Titulaire : Géraldine ESCANDE

Suppléant : Nelly MARTI

6 - Commission Logement Habitat et Cadre de Vie

Président : Christian SEGUY

PLHI Elaboration et Suivi/ PIG Elaboration et Suivi/Observatoire de l'Habitat Elaboration et Suivi/Logement Social

Titulaire : Tony LLORENS

Suppléant : Bernard GUERRERE

7 - Commission Politiques Culturelles, Patrimoniales, Associatives et Sportives :

Président : Alain CASTAN

Culture/Lecture publique/Patrimoine/Associations/Sport

Titulaire : Françoise CRASSOUS Suppléant : Louis SBARRA

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « La Domitienne ».

VII – Régime Indemnitaire de fonctions : D-2014-04-22-07

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants et L 2123-24-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux ayant reçu des délégations de fonctions, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Vu les arrêtés municipaux du 1^{er} Avril 2014 portant délégations de fonctions aux 6 adjoints au Maire et à 2 conseillers municipaux.

Considérant que le montant total des indemnités ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints au Maire et de Conseillers Municipaux Délégués de la manière suivante :

- M. Jean-François GUIBBERT, Maire, percevra une indemnité de 43 % de l'indice brut 1015 ;
- M. Thierry BEUSELINCK, 1^{er} Adjoint, délégué à la Communication, Vie Démocratique et Sécurité percevra une indemnité de 15.23 % de l'indice brut 1015 ;
- Mme Géraldine ESCANDE, 2^{ème} Adjointe, déléguée aux affaires sociales, Activité Musique et Bibliothèque percevra une indemnité de 15.23 % de l'indice 1015 ;
- M. Alain ALBERT, 3^{ème} Adjoint, délégué à la gestion du Personnel, Services Techniques, Travaux de Bâtiments et Voirie percevra une indemnité de 15.23 % de l'indice 1015 ;
- Mme Nelly MARTI, 4^{ème} Adjointe, déléguée à l'Enfance/Jeunesse percevra une indemnité de 15.23 % de l'indice 1015 ;
- M. Louis SBARRA, 5^{ème} Adjoint, délégué à la Vie Associative et aux Equipements Sportifs percevra une indemnité de 15.23 % de l'indice 1015.
- Mme Françoise CRASSOUS, 6^{ème} Adjointe, déléguée à la Culture percevra une indemnité de 7.62 % de l'indice 1015 ;
- M. Tony LLORENS, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme percevra une indemnité de 7.62 % de l'indice 1015 ;
- M. Bernard GUERRERE, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et les affaires liées à l'Eau Potable et Assainissement percevra une indemnité de 7.62 % de l'indice 1015.

Et dit que ces indemnités seront versées mensuellement pour la durée du mandat et des délégations qui ont été consenties avec effet au 1^{er} Avril 2014.

VIII – Effectif du Personnel Communal : D-2014-04-22-08

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 31 Mai 2013, modifiant le tableau de l'effectif,

Considérant qu'il y a lieu de modifier un poste de la filière administrative par l'ajout d'un poste d'attaché principal territorial et la suppression d'un poste d'attaché territorial.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet

- 1 Attaché Principal territorial
- 1 Rédacteur territorial
- 1 Animateur
- 1 Adjoint admin. Principal 2^{ième} classe
- 1 Adjoint admin 1^{ère} classe
- 4 Adjoints admin. 2^{ième} classe

Personnel vacataire :

- 2 Brigadiers chefs Principaux
- 16 Adjoints techniques 2^{ième} classe
- 4 Adjoints d'animation 2^{ième} classe
- 1 Technicien principal 1^{ière} classe
- 1 Agent de Maîtrise principal
- 2 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ième} classe
- 4 Adjoints techniques 1^{ère} classe

Personnel non titulaire

- 7 Agents non titulaires
- 3 Agents d'animation à tps incomplet
- 2 Assistants artistiques à tps incomplet

- 1 Agent d'animation qualifié

IX – Convention de dématérialisation des actes : D-2014-04-22-09

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en oeuvre de la procédure de télétransmission des actes soumis au titre du contrôle administratif depuis le 27/11/2012 par convention signée entre Monsieur le Sous-Préfet de Béziers et Monsieur le Maire.

Considérant l'élection de Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire de Lespignan en date du 29 Mars 2014, il y a lieu de modifier cette convention pour tenir compte de ce changement.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve la convention concernant la mise en oeuvre de la télétransmission des actes et autorise Monsieur le Maire à la signer avec Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

X – Fonds de concours La Domitienne : D-2014-04-22-10

VU la loi N°99-589 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, créant les fonds de concours intercommunaux,

VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16 qui précise que des fonds de concours peuvent être versés entre une Communauté de Communes et les Communes membres, après accord concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseil Municipaux concernés.

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le financement d'un équipement,

Le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé de demander à la Communauté de Communes « La Domitienne » le versement d'un fonds de concours complémentaire de 20 037.09 € pour l'année 2013 afin d'aider au financement de la création des Sanitaires Ecole Elémentaire

➤	Création des sanitaires de l'Ecole Elémentaire:	
	Total des dépenses d'investissement :	48 036.33 €
	Subvention DETR	9 607.27 €
	Fonds de concours sollicité (41.71%) :	20 037.09 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes « la Domitienne » aux communes membres, afin d'aider au financement de la création des sanitaires de l'école élémentaire.

XI – Autorisation installation classée - Colombiers : D-2014-04-22-11

Monsieur le Maire informe le Conseil que les demandes d'autorisation d'exploitation des installations classées font l'objet d'une enquête publique dans la commune concernée par l'implantation ainsi que dans les communes limitrophes se situant dans un rayon d'un kilomètre de la structure.

C'est le cas de la demande d'exploitation de la Sté Le Fournil Biterrois (Boulangerie Industrielle régularisation) située à Colombiers dont l'enquête publique est actuellement en cours jusqu'au 25 Avril 2014. Le conseil municipal doit donner son avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

Considérant que l'implantation et l'exploitation de cette Boulangerie Industrielle « Le Fournil Biterrois » n'engendre aucune nuisance particulière pour notre commune, Le Conseil, à l'unanimité des présents, n'émet aucune remarque particulière et donne un avis favorable à cette demande d'autorisation.

XII – Taux des taxes communales 2014 : D-2014-04-22-12

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2014.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de maintenir pour l'exercice 2014 les taux d'imposition 2013 :

- Taxe d'Habitation :	13.97 %
- Taxe Foncier Bâti :	21.96 %
- Taxe Foncier Non Bâti :	67.99 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

XIII – Subventions aux associations :

a) Vote des subventions 2014 : D-2014-04-22-13a

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2014 de la Commune :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Articles	Désignation	BP 2014
657362	C.C.A.S.	16 000,00
6574801	SWING ASSOCIATION	1 500,00
6574803	ANCIENS COMBATTANTS - ULAC	300,00
6574805	LA BARBOTINE	200,00
6574806	ATLAS MUSCULATION	350,00
6574810	DIANE LESPIGNANAISE (Chasseurs)	650,00
6574811	JOYEUSE PETANQUE	770,00
6574812	CLUB 3EME AGE	150,00
6574813	COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	6 138,00
6574815	ENTENTE Vendres - Lespignan Rugby	8 000,00
6574816	F.C.L.V. (Foot)	7 000,00
6574817	COMITE DES FETES	19 100,00
6574820	AMIS DE LESPIGNAN	850,00
6574822	COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	3 608,00
6574823	PING PONG	800,00
6574824	COMITE DE JUMELAGE	2 100,00
6574825	SYNDICAT DE LA PLAINE	3 812,00
6574828	G.A.A.L.	2 000,00
6574829	LES CIGALONS	400,00
6574838	REFECTION FACADES	6 000,00
6574834	PARENTS D ELEVES	400,00
6574837	CHEVAL NATURE	200,00
6574843	ZELD'HERAULT	100,00
6574842	DONNEURS DE SANG	100,00
6574840	FESTY SUD	100,00
6574841	YOGA LESPIGNAN	100,00
TOTAL		80 728,00

Le Conseil approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents, sauf :

- 5 abstentions de Mmes GARCIA V., C. BERNARD et de MM. LOUBET P., MANES A., DECAMPS A., pour SWING Association,
- 1 abstention de M. MACIP F. pour la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire,
- 1 abstention de M. Tony LLORENS pour l'Entente Vendres-Lespignan Rugby,
- 5 voix contre de Mmes GARCIA V., C. BERNARD et de MM. LOUBET P., MANES A., DECAMPS A., pour le Comité des Fêtes,
- 1 abstention de Mme Marie-Jeanne MULLER pour le GAAL

Dit que ces sommes seront prélevées au C/ 65748 – Subventions du BP 2014.

b) Subvention exceptionnelle Yoga : D-2014-04-22-13b

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association locale de YOGA pour leur permettre d'acquérir des couvertures de sols polaires et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve la proposition ci-dessus présentée et dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574830 – Subventions divers du BP 2014.

XIV – Frais de représentation du Maire : D-2014-04-22-14

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 22 voix pour et 1 abstention de Monsieur le Maire (qui est sorti de la salle pendant la délibération de cette question), la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 € et dit que cette somme sera prélevée du c/6536 du BP 2014 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

XV – BP 2014 – M49 : Eau et Assainissement : D-2014-04-22-15

Monsieur le Maire présente le budget général 2014 du service de l'eau et de l'assainissement – M49 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Il précise que le budget doit être voté au chapitre.

Articles	Libellé	Année 2013		RAR 2013	BP 2014
		BP	CA		
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
		566 251,00	66 014,27	0,00	398 253,00
023	Autofinancement compl. de la section	435 146,00	0,00	0,00	285 998,00
604	Achats d'études, prestations de services	5 000,00	861,12	0,00	5 000,00
6061	Fournitures non stockables	25 000,00	19 993,60	0,00	25 000,00
6152	Entretien réparations biens immobiliers	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
616	Assurances	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par collect. Rattachmt	7 000,00	6 882,25	0,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	20 000,00	5 102,80	0,00	15 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	19 069,50	0,00	18 150,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00
6811	Dot. Aux amortissements des immo.	14 105,00	14 105,00	0,00	14 105,00
	Total dépenses exercice	131 105,00	66 014,27	0,00	112 255,00
RECETTES					
		566 251,00	553 312,10	0,00	398 253,00
002	Excédent antérieurs reportés	354 181,00	354 181,13	0,00	304 753,00
704	Travaux - Raccordement réseau	10 000,00	0,00	0,00	0,00
70611	Redevances d'assainissement	67 000,00	69 537,12	0,00	70 000,00
70	TOTAL	77 000,00	69 537,12	0,00	70 000,00
741	Primes d'épuration	29 000,00	23 524,67	0,00	23 500,00
74	Subvention d'exploitation	29 000,00	23 524,67	0,00	23 500,00
777	Subv invest virée aux résultats	106 070,00	106 069,18		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		905 887,00	327 315,67	66 969,00	585 679,00
Vote BP + RàR				652 648,00	
1	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00		115 576,00
O20-HP	Dépenses imprévues	14 663,00	0,00	0,00	9 103,00
13913	Transfert section à section (040)	106 070,00	106 069,18		0,00
16-HP	Emprunts en euros	20 000,00	19 565,42	0,00	21 000,00
203-HP	Frais de recherche et de développement	10 000,00	331,29		10 000,00
2031-10	Frais d'études lagunage	20 000,00	0,00		5 000,00
2031-11	Frais d'études extension eau assainissement	30 000,00	0,00		10 000,00
208-HP	Autres immo. Incorporables	10 000,00	0,00		5 000,00
20	TOTAL	70 000,00	331,29	0,00	30 000,00
21311	Bât. Exploit Op patrimoniales (041)	145 154,00	145 153,03		
2313-10	Construction	65 000,00	10 500,88	0,00	35 000,00
2315-11	Installations techniques	65 000,00	12 775,10	0,00	35 000,00
23	TOTAL	130 000,00	23 275,98	0,00	70 000,00
266	Participation PAE - AEP	420 000,00	32 920,77	66 969,00	340 000,00
RECETTES		905 887,00	211 740,65	0,00	652 648,00
Vote BP + RàR				652 648,00	
O21	Virement de la section de fonct.	435 146,00	xxxxx	0,00	285 998,00
1	Excédent antérieur reporté	52 482,00	52 482,62	0,00	0,00
1068	Réserves	0,00	0,00	0,00	182 545,00
131	Subventions d'équipement	0,00	0,00		0,00
1313	Départements	0,00	0,00		0,00
1318	Autres				0,00
13	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études Op patrimoniales 041	145 154,00	145 153,03		
261-HP	Participations BRL	259 000,00	0,00	0,00	170 000,00
28158	Instal. tech. mat. outill. Industriel	14 105,00	14 105,00	0,00	14 105,00

Résultats 2013 :

Résult. de fonct. : + 487 297,83 €
 Résult.d'invest. : - 115 575,02 €
 Résultat de clôture : + 371 722,81 €

RAR 2013

Dép. : 66 969 €
 Rec. : 0,00 €

Affectation résultats 2013 au BP 2014 :

C/002- Excédent de fonct. : 304 753,81 €
 C/001 - Déficit d'Invest. : 115 575,02 €
 C/1068 - Réserves : 182 544,02 €

Le Conseil, par à l'unanimité des présents, approuve le budget présenté.

XVI – BP 2014 – M14 : Commune : D-2014-04-22-16

Monsieur le Maire présente le budget général 2013 de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est équilibré grâce à un emprunt de 760 000 € qui sera réalisé en tout ou partie selon l'avancement des programmes envisagés. Il précise que le budget doit être voté au chapitre.

FONCT. COMMUNE - M14 - BP 2014		
Articles	Libellé	BP 2014
DEPENSES		2 730 626,00
Virement section d'investissement		500 144,00
Sous-Total		2 230 482,00
Chapitre O11		695 055,00
6042	Prestations de services	138 100,00
60611	Eau	13 200,00
60612	Electricité	123 580,00
60613	Chauffage urbain	12 750,00
60621	Combustible	11 000,00
60622	Carburant	12 000,00
60623	Alimentation	12 500,00
60624	Produits de traitement	5 000,00
60631	Produits d'entretien	12 000,00
60632	Fournitures petit équipement	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00
6064	Fournitures administratives	10 500,00
6065	Autres fournitures (livres...)	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 500,00
60	TOTAL	401 630,00
6135	Location mobilière	26 000,00
61521	Entretien terrain	30 000,00
61522	Entretien bâtiment	2 500,00
61523	Entretien voies et réseaux	29 000,00
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00
61551	Entretien véhicules	5 200,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00
6156	Maintenance	19 365,00
616	Assurances	69 930,00
617	Etudes et recherches	100,00
6188	Autres frais divers	1 000,00
61	TOTAL	184 595,00
6225	Indemnités au comptable	800,00
6226	Honoraires	7 000,00
6227	Frais actes et contentieux	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 000,00
6236	Catalogues et imprimés	9 630,00
6247	Transports collectifs	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00
6262	Frais de télécommunication	23 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 900,00
62878	A d'autres organismes	1 000,00
6288	Autres	500,00
62	TOTAL	92 830,00
63512	Taxes foncières	16 000,00
63	TOTAL	16 000,00
Chapitre O12		1 143 800,00
6218	Autres personnels extérieur	5 000,00
6331	Versement de transport	3 500,00
6332	Cotis versées au FNAL	3 500,00
6333	Part. employeurs Form Prof.	3 500,00
6336	Cotizat. CNFPT et CGFPT	11 500,00
6411	Personnel titulaire	680 000,00
6413	Personnel non titulaire	64 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	46 000,00
6451	Cotisations URSSAF	125 000,00
6453	Cotisations caisses retraites	182 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	7 000,00
6455	Cotisations assurance personnel	300,00
6458	Cotis autres org. Sociaux	500,00
6474	Vers. autres œuvres sociales	10 000,00
6475	Charges médecine travail	2 000,00
	TOTAL	1 143 800,00

	Chapitre 65	280 685,00
651	Redevances concessions, brevets	0,00
6531	Indemnités	66 000,00
6532	Frais de missions	1 500,00
6533	Cotisations retraite	2 500,00
6535	Formation	1 500,00
6536	Frais représentation Maire	2 000,00
65372	Fonds alloc. Des élus	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
6553	Service d'incendie	68 547,00
6554001	Contrib. Org. De regroupem.	34 000,00
6558	Autres contrib. Obligatoires	17 410,00
657362	CCAS	16 000,00
6574801	SWING ASSOCIATION	1 500,00
6574803	ANCIENS COMBATTANTS	300,00
6574805	LA BARBOTINE	200,00
6574806	ATLAS MUSCULATION	350,00
6574810	DIANE LESPIGNANAISE	650,00
6574811	JOYEUSE PETANQUE	770,00
6574812	CLUB 3EME AGE	150,00
6574813	COOP. SCOLAIRE EC.PRIM.	6 138,00
6574815	ENTENTE V. L.	8 000,00
6574816	F.C.L.V.	7 000,00
6574817	COMITE DES FETES	19 100,00
6574820	AMIS DE LESPIGNAN	850,00
6574822	COOP. SCOL. EC. MATERN.	3 608,00
6574823	PING PONG	800,00
6574824	COMITE DE JUMELAGE	2 100,00
6574825	SYNDICAT DE LA PLAINE	3 812,00
6574828	G.A.A.L.	2 000,00
6574829	LES CIGALONS	400,00
6574830	DIVERS	5 000,00
6574834	PARENTS D'ELEVES	400,00
6574837	CHEVAL ET NATURE ASSOC	200,00
6574838	REFECTION FACADE	6 000,00
6574840	FESTY SUD	100,00
6574841	YOGA LESPIGNAN	100,00
6574843	ZELD'HERAULT	100,00
6574844	DONNEURS DU SANG	100,00
658	Charges diverses gest. cour	500,00
65	TOTAL	280 685,00
	Chapitre 66	109 342,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	109 342,00
	Chapitre 67	1 600,00
6718	Autres charges excep sur op de gest	100,00
673	Titres annulés sur ex. précédent	0,00
675-042	Valeurs compt.des immo cédées	0,00
678	Autres charges	1 500,00
67	TOTAL	1 600,00
	RECETTES	2 730 626,00
	Résultat n-1	326 369,00
	Recettes de l'exercice	2 404 257,00
	Chapitre O13	41 000,00
6419	Rbt sur rémun. du pers.	31 000,00
6459	Rembt charges de sécurité sociale	10 000,00
64	TOTAL	41 000,00
	Chapitre 70	179 447,00
70311	Concession dans cimetières	500,00
70323	Redev. d'occup. dom. Publ.	2 967,00
7066	Redev., droits serv. car. soc.	27 000,00
7067	Redev., droits serv. périscol.	134 200,00
70688	Autres prestations services	30,00
70848	Rembt frais par autres organismes	10 000,00
70878	Par d'autres redevables	0,00
7088	Autres prod. activités annex.	4 750,00
70	TOTAL	179 447,00
	Chapitre 72	30000,00
722	Immobilisations incorporelles	30000,00
	Chapitre 73	1 419 200,00
7311	Contributions directes	1 107 525,00
7321	Attribution de compensation	134 275,00
7325	Fds péréquat rec fiscale com	25 000,00
7336	Droits de place	2 400,00
7351	Taxe sur l'électricité	80 000,00
7381	Taxe addit. droits enregistr.	70 000,00
73	TOTAL	1 419 200,00

	Chapitre 74	725 610,00
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	408 625,00
74121	Dotation solidarité rurale	69 169,00
74127	Dotation nationale de péréq.	90 204,00
746	Dot. Générale de décentralis.	0,00
7473	Département	10 445,00
74751	Groupements des communes	66 000,00
7478	Autres organismes	4 000,00
74833	Etat- comp. Au titre de la T.P.	804,00
74834	Etat- comp. Exonération T.F.	26 554,00
74835	Etat- comp. Exonération T.H.	49 199,00
7488	Autres attrib. (élections...)	610,00
74	TOTAL	725 610,00
	Chapitre 75	6 000,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00
	Chapitre 76	0,00
764	Revenus des valeurs mobilières	0,00
	Chapitre 77	3 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00

INVESTISSEMENT 2014 - Général -

RECETTES		
O21	Virement de la section de fonctionnement	500 144,00
10222	FCTVA	86 561,00
10223	TLE - TA	45 629,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	764 882,00
13	Subventions et Participations	1 027 082,00
1345	Participations pour non réalisation de stationnement	-
266	Participations	300 000,00
	Sous-Total	2 724 298,00
	<i>RàR Recettes 2013</i>	<i>30 000,00</i>
	Sous-Total	2 754 298,00
16	Emprunt	760 000,00
	TOTAL	3 514 298,00

DEPENSES		
Compte	Intitulé	Montant
OO1	Solde d'exécution 2013	660 990,00
O20	Dépenses Imprévues	7 565,00
16	Capital de l'Emprunt	148 221,00
20	Etudes	159 010,00
21	Immobilisations	183 400,00
23	Travaux	1 721 219,00
26	Participations	500 000,00
040/192	Moins value	-
	Sous-Total	3 380 405,00
	<i>RàR Dépenses 2013</i>	<i>133 893,00</i>
	TOTAL	3 514 298,00

Les principaux programmes d'investissement sont :

- Eclairage public et électricité Rte de Fleury et Rue des Bassins
- Création Bibliothèque/Médiathèque
- PAE Entrée de Ville Rte de Fleury
- Programme de voirie communale et rurale
- Reprise concessions cimetière
- Etude de la révision générale du PLU
- Programme de conteneurisation enterrée
- Fin de programme financier de la réhabilitation de la Salle Polyvalente et des Services Techniques

Vote : Pour : 18 voix – Abstentions : 5 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Informations pratiques données aux conseillers municipaux par M. le Maire :
 - Des documents vierges de procuration seront envoyés en même temps que les convocations du conseil municipal.
 - Chaque conseiller dispose d'un casier en Mairie
 - Un n° de portable d'astreinte est mis en place : 06.87.77.38.89 et sera détenu à tour de rôle entre Le Maire et les Adjoints.
- L'AMF 34 informe qu'un congrès des Maires aura lieu les Mercredi 14 et Jeudi 15 Mai 2014 au Parc des Expositions de Montpellier
- Lecture d'une carte de remerciements de Mme Véronique BOUZIGUES pour le décès de son père Denis BOUZIGUES.
- La Commune est assignée au Tribunal Administratif de Montpellier par le Syndicat du Travail Sexuel (STRASS) pour une demande d'annulation de l'arrêté interdisant la prostitution sur une partie de la RD 609 et du CV 5. Un comité de pilotage concernant les problèmes de prostitution est prévu le 30/04/2014 en Sous-Préfecture, les modalités de défense pourront donc être abordées collégalement entre toutes les parties concernées.
- Pascal LOUBET : signale un problème de fientes de pigeon Rue du Donjon. A nettoyer régulièrement.
- Louis SBARRA : - Informe de la vente de part de Paëlla le mercredi 23/04/2014 pour le Téléthon et rappelle l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage le Vendredi 25/04/2014 à 18 h à la Salle Polyvalente.
- Thierry BEUSELINCK : tient à préciser que dans toutes les instances où il lui a été demandé d'exprimer son avis par un vote, il ne s'est jamais abstenu ou n'a jamais voté contre sans explication et donc simplement par principe.
- René COUSIN : signale que le panneau d'information situé à côté du panneau lumineux est exposé face au soleil et est illisible. Il est décidé de placer le plan de ville sur la face exposée à l'ombre et le côté exposé au soleil ne recevra que des informations de spectacles ou animations temporaires qui seront donc changées régulièrement pour éviter qu'elles fanent.
- Géraldine ESCANDE : précise que dans le cadre des animations de la Bibliothèque a eu lieu Vendredi 19 Avril 2014 le concert « Le chant des Poilus » et ce soir même des contes pour les enfants.
- Rappel :
 - 1^{er} Mai 2014 : Tournoi Féminin du FCLV au Stade Zizou Vidal
 - 16 Mai 2014 : Conférence des Amis de Lespignan « Château Eldorado du Vin » à la Chapelle St Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.